

CAPACities

Actions et politiques pour la compétitivité des villes alpines



Le programme européen Interreg IVB « Espace Alpin » (2007 – 2013)

Une réponse à l'objectif de coopération territoriale européenne

Le projet CAPACities « Actions et politiques pour la compétitivité des villes alpines » s'inscrit dans le cadre du programme européen de coopération territoriale « Espace Alpin » (2007 – 2013). Ce programme transnational concerne l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie et la Slovénie, auxquels sont associés le Liechtenstein et la Suisse. Celui-ci vise à accroître la compétitivité et l'attrait de l'espace alpin par la mise en oeuvre d'interventions conjointes dans des domaines où la coopération transnationale est plus efficace et nécessaire pour proposer des solutions durables. Ce programme dispose d'un budget total d'environ 130 millions d'euros. L'investissement communautaire consenti par l'intermédiaire du Fonds européen de développement régional (FEDER) s'élève à quelque 98 millions d'euros.

La grande diversité géographique et culturelle de l'espace alpin

La zone de coopération du programme « Espace Alpin » est l'une des régions les plus variées de l'Union Européenne. Elle comprend le massif alpin au sens géographique, les environs et les plaines de la ceinture péri-alpine, une partie des zones côtières de la Méditerranée, y compris l'Adriatique, ainsi que certaines parties des grandes vallées du Danube, du Pô, de l'Adige, du Rhône et du Rhin. En outre, elle représente un espace de travail et de vie pour 70 millions d'habitants, répartis sur 450.000 km² et comprenant quelques-unes des plus importantes aires métropolitaines d'Europe. En outre, l'espace alpin est une des principales zones de contact d'Europe, où se côtoient différentes cultures et langues (germaniques, latines et slaves).



Olera Alzano Lombardo (Italie)



Valle Ossola (Italie)

Priorité 1 : Compétitivité et attractivité de l'espace alpin

Bien que l'espace alpin se caractérise par une structure économique riche et diversifiée, en lien étroit avec le territoire et le système urbain polycentrique, la faible capacité d'innovation des PME, l'étalement urbain et le dépeuplement réduisent sa compétitivité et son attractivité. Les actions relevant de cette priorité contribuent à stimuler et à renforcer l'innovation ainsi qu'à réduire les disparités territoriales. Ainsi, le programme soutient des projets traitant de questions telles que le transfert de technologie entre les centres de recherche et les PME, ou encore le développement des petites et moyennes villes. L'objectif est de promouvoir un développement territorial équilibré faisant de l'espace alpin un lieu attractif pour vivre, travailler et investir.

Priorité 2 : Accessibilité et connectivité

L'espace alpin est à la fois une région économique dynamique et une zone de transit dans un environnement sensible. De plus, il fait face à des contraintes naturelles en ce qui concerne l'accessibilité et la connectivité. Les initiatives relevant de cette priorité visent à améliorer la qualité du transport des passagers et des marchandises, tout en atténuant les effets négatifs de la circulation. En outre, des solutions durables doivent être trouvées pour améliorer la connexion des populations locales à des réseaux plus larges. Le programme encourage des actions communes fondées sur les services publics pour les citoyens et l'économie, en prenant en considération la planification intégrée des transports et la mobilité, ou les TIC novatrices. Cette approche doit permettre d'améliorer l'accessibilité et la connectivité de façon durable dans la zone de coopération.

Priorité 3 : Environnement et prévention des risques

La richesse du patrimoine naturel et culturel de l'espace alpin constitue une ressource importante pour la qualité de vie et l'économie, et doit donc être protégée, gérée et mise en valeur. Le changement climatique affecte les Alpes plus sévèrement que le reste de l'Europe. Faire face aux effets du changement climatique et à ses impacts (sur les infrastructures, le patrimoine culturel et la qualité de vie) constitue un défi majeur pour la zone de coopération. Les opérations relevant de cette priorité sont ciblées sur la gestion et la sauvegarde des ressources de l'environnement et le patrimoine culturel, ainsi que sur les risques naturels et technologiques. Ainsi, la zone de coopération doit valoriser son environnement naturel et culturel tout en prévenant et atténuant les risques.

Un programme articulé autour de trois priorités

www.alpine-space.eu



Valle Seriana (Italie)



Province de Cuneo (Italie)

Le projet CAPACities : actions et politiques pour la compétitivité des villes alpines

Le partenariat

Le projet CAPACities s'inscrit dans la première priorité du programme ; il représente un coût total de 2,741 M€, et bénéficie d'une subvention de 1,969 M€ du Fonds européen de développement régional (FEDER) de l'Union Européenne. Il est piloté par la Région Lombardia (Italie), et regroupe un partenaire d'Autriche (Cabinet Liske), deux partenaires de France (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse et Institut d'urbanisme de Grenoble), trois partenaires d'Italie (Agence de développement du Langhe, Monferrato e Roero, Région autonome Valle d'Aosta et Région Piemonte), deux partenaires de Slovénie (Association nationale du tourisme et Institut de géographie Antona Melika), ainsi qu'un partenaire non membre de l'Union Européenne (Canton Graubünden, Suisse).

Les enjeux du projet

L'exode rural et la faible densité de population de certaines zones des Alpes contribuent de façon plus générale à l'affaiblissement des régions européennes de montagne. L'enjeu du projet CAPACities est d'identifier des « centralités périphériques » en contribuant à la promotion du développement des zones de montagne de façon innovante, à partir des indicateurs de la Stratégie de Lisbonne, autour d'une pratique territoriale s'appuyant sur la diversité des fonctions.

Le projet CAPACities est fondé sur des stratégies partagées, une planification territoriale intégrée aux niveaux régional et local, des politiques en faveur du maintien des populations, la promotion d'opportunités de développement économique, la création d'équipements et de services par le développement du potentiel d'usagers et la mise en place de coopérations avec des villes plus importantes.

Les objectifs du projet

Le projet CAPACities vise à la définition de stratégies cohérentes ainsi qu'à la promotion d'actions innovantes en vue de conforter le rôle des centres secondaires au sein d'un dispositif territorial intégré. Le projet entend notamment contribuer :

- à conforter les petites villes en s'inscrivant dans la Stratégie de Lisbonne, dans une prospective territoriale mise en oeuvre à l'échelle locale à travers le développement de nouvelles activités et fonctions urbaines ;
- à promouvoir des programmes de développement durable reposant sur un rôle accru des petites villes alpines au sein de dispositifs globaux, notamment par la valorisation des ressources et l'usage des outils existants ;
- à renforcer les relations entre les petites villes alpines, ainsi qu'entre les métropoles et les petites villes alpines, en vue d'accroître l'attractivité et la compétitivité de ces dernières.



Les partenaires du projet à Idrija (Slovénie)



Poschiavo (Suisse)

Le projet CAPACities consiste en la mise en œuvre d'actions complémentaires articulées autour de quatre principaux plans d'activités (work packages : WP)

Les activités du projet

Analyse des petites villes alpines (WP4)

Action 4.1 : Elaboration de définitions communes – Action 4.2 : Analyse des cadres juridiques, des systèmes de planification et des politiques territoriales et urbaines concernant les petites villes de l'espace alpin – Action 4.3 : Analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) sur l'espace de projet pour la détermination des caractéristiques des petites villes – Action 4.4 : Analyse des meilleures pratiques et des politiques innovantes en faveur des petites villes.

Outils opérationnels (WP5)

Action 5.1 : Création d'un système d'information géographique et de bases de données communes – Action 5.2 : Définition d'un outil dédié à la représentation de l'analyse AFOM des petites villes de l'espace alpin – Action 5.3 : Extrapolation de groupes d'acteurs économiques et sociaux (clusters) significatifs sélectionnés sur la base de singularités communes – Action 5.4 : Sélection de cas significatifs pour les projets pilotes et recommandations scientifiques pour les actions pilotes – Action 5.5 : Développement d'un outil innovant pour l'évaluation de la compétitivité et l'attractivité des petites villes.

Actions pilotes (WP6)

Le CAUE de Vaucluse assure la coordination des 16 projets s'inscrivant dans 5 types d'actions pilotes. Action 6.1 : Promotion d'actions et d'outils innovants dans la planification urbaine ou territoriale pour développer, au niveau local, des opportunités à grande échelle et pour valoriser les potentiels locaux – Action 6.2 : Actions innovantes en faveur des personnes exclues (femmes, jeunes, personnes âgées) par leur participation au processus de développement territorial – Action 6.3 : Actions stratégiques locales et plans intégrés pour améliorer la qualité de vie des citoyens et la compétitivité des centres alpins – Action 6.4 : Actions stratégiques régionales et plans intégrés pour améliorer la qualité de vie des citoyens et la compétitivité des centres alpins – Action 6.5 : Projets exploitant les ressources des Alpes et les atouts économiques locaux dans les domaines de la culture, de l'environnement, du paysage et du tourisme.

Planification innovante en faveur des petites villes alpines (WP7)

Action 7.1 : Exploitation des principaux résultats des actions pilotes, identification des meilleures pratiques et des expériences les plus significatives – Action 7.2 : Développement d'une vision alpine globale nécessaire à l'échelle locale – Action 7.3 : Directives pour la planification territoriale et locale, et action visant à leur intégration aux politiques régionales – Action 7.4 : Mise en œuvre d'outils pour la planification locale – Action 7.5 : Actions de promotion de la durabilité et des effets à long terme du projet CAPACities.



Baden bei Wien (Autriche)



Clusone (Italie)

Les projets pilotes

Chaque partenaire du projet CAPACities a engagé un ou plusieurs projets pilotes sur des territoires identifiés. Les caractéristiques et les enjeux propres à ces territoires, soulignés par une analyse AFOM, ont déterminé les projets pilotes, en réponse à des objectifs fixés par les acteurs locaux ou par les partenaires eux-mêmes. Les 16 projets pilotes s'articulent autour d'une ou plusieurs des cinq types d'action prédéfinis.

Région Lombardia (RL), Italie : Planification spatiale du Valle Chiavenna (Prata Camporaggio) autour de l'environnement et du patrimoine de la plaine et des collines de la moyenne vallée (Action 6.1).

Région Lombardia (RL), Italie : Mise en place de services communautaires innovants et intégrés pour la qualité urbaine et environnementale de la communauté de montagne Valli del Verbano (Action 6.3).

Région Lombardia (RL), Italie : Assistance à la mise en œuvre d'un district culturel dans le Valle Seriana : initiatives de formation et d'éducation, moteurs du développement local (Action 6.5).

DI Herbert Liske (LI), Autriche : Définition d'un plan stratégique pour Baden bei Wien et Bad Vöslau autour de la coopération intercommunale et du voisinage de l'aire urbaine de Wien (Action 6.3).

Centre de recherche scientifique de l'Académie slovène des sciences et des arts, Institut de géographie Anton Melik (AMGI), Slovénie : Stratégie pour le développement durable d'Ildrija, comme base des activités de promotion dans le cadre de la compétition « Ville alpine de l'année 2011 » (Action 6.5).

Association nationale du tourisme (NTA), Slovénie : Mise en œuvre d'un dispositif de suivi à travers la création de politiques et services touristiques innovants dans les Alpes Juliennes (Action 6.5).

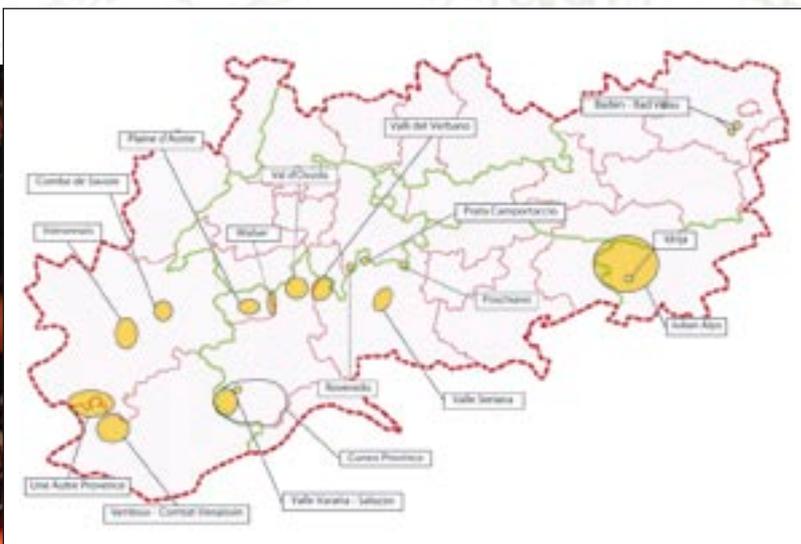
Institut d'urbanisme de Grenoble (IUG), France : Promotion de la centralité des pôles secondaires traditionnels et nouveaux à travers la planification territoriale de la Combe de Savoie et du Voironnais (Action 6.4).

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse (CAUE84), France : Schémas d'équipements structurants et de zones d'activités à vocation spécifique du Pays « Une Autre Provence » (Action 6.1).

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse (CAUE84), France : Schéma d'équipements d'accueil touristique et stratégie de tourisme durable dans la Communauté d'agglomération « Ventoux – Comtat-Venaissin » (Action 6.3).



Broderie traditionnelle (Italie)



Agence de développement du Langhe, Monferrato e Roero (LAMORO), Italie : Mise en œuvre de dispositifs pour l'emploi et la compétitivité des femmes dans la zone de massif alpin de la province de Cuneo (Action 6.2).

Région autonome du Valle d'Aosta (RAVDA), Italie : Expérimentation d'une approche participative de la planification régionale de la Plaine d'Aoste (Action 6.1).

Région autonome du Valle d'Aosta (RAVDA), Italie : Promotion d'une approche participative associant les jeunes et les personnes âgées au développement culturel et touristique de la communauté de montagne Walsar (Actions 6.2 et 6.5).

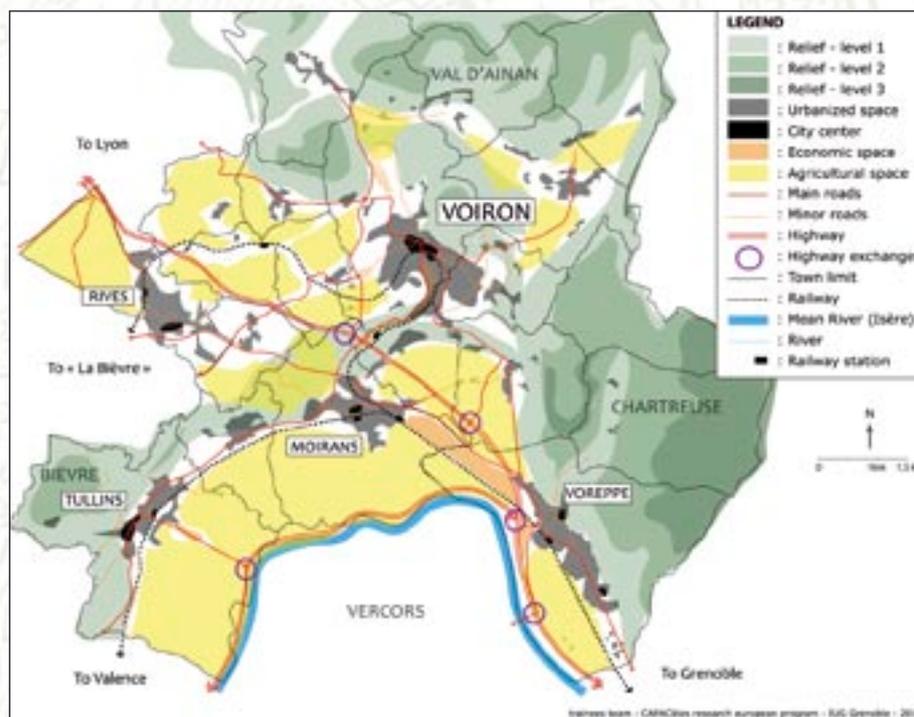
Région Piemonte (RP), Italie : Définition d'une stratégie partagée de développement durable pour la valorisation des ressources locales et la promotion des ressources culturelles de la communauté de montagne Valle Varaita et de la commune de Saluzzo (Actions 6.1, 6.3 et 6.5).

Région Piemonte (RP), Italie : Définition d'une stratégie partagée pour enrayer le déclin démographique du Val d'Ossola et des secteurs de montagne (Actions 6.1, 6.3 et 6.5).

Canton Graubünden (GR), Suisse : Requalification de l'attractivité et de la compétitivité de la ville de Poschiavo (Action 6.1).

Canton Graubünden (GR), Suisse : Requalification de l'attractivité et de la compétitivité de l'agglomération de Roveredo - Mesolcina (Action 6.1).

L'ensemble de ces projets pilotes font l'objet d'une présentation et d'une analyse dans le cadre d'une publication du CAUE de Vaucluse en version anglaise.



Pays Voironnais (France)

Gressoney-Saint-Jean (Italie)

Le Pays « Une Autre Provence »

Ce territoire de projet, dont une large part se situe en zone de Massif Alpin, a été choisi par le CAUE de Vaucluse pour la mise en œuvre d'un projet pilote, en réponse à une demande de réflexion stratégique sur les équipements structurants et les zones d'activités à vocation spécifique.

Contexte territorial

Le Pays « Une Autre Provence », créé en 2004 dans le cadre de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, regroupe 122.500 habitants répartis sur 120 communes situées dans la Drôme (région Rhône – Alpes) et le Vaucluse (région Provence – Alpes – Côte d'Azur). Le Pays présente un fort contraste entre la vallée du Rhône, fortement développée et densément peuplée (plus de 150 hab / Km²), avec le pôle nucléaire du Tricastin, d'une part, et les Baronnies, territoire de massif faiblement peuplé (parfois moins de 10 hab / Km²), ayant souffert d'un exode rural massif depuis le XIXe siècle.

Au plan administratif, le Pays comporte neuf établissements publics de coopération intercommunale :

- la communauté de communes de l'Enclave des Papes ;
- la communauté de communes des Hautes-Baronnies ;
- la communauté de communes du Pays de Buis-les-Baronnies ;
- la communauté de communes du Pays de Grignan ;
- la communauté de communes du Pays de Rémuzat ;
- la communauté de communes Rhône – Lez – Provence ;
- la communauté de communes Vaison – Ventoux ;
- la communauté de communes du Val d'Eygues ;
- le syndicat intercommunal à vocation multiple du Tricastin.

Contexte économique

Le Pays comporte plus de 3500 exploitations agricoles, ainsi que plus de 6000 entreprises, pour une population active de 47.000 personnes. La plupart des activités sont localisées dans la vallée du Rhône, ainsi qu'à Nyons, Vaison-la-Romaine et Valréas.

Le pôle nucléaire du Tricastin

Une des spécificités sectorielles du Pays « Une Autre Provence » est la production de combustibles et carburants. La centrale nucléaire du Tricastin est implantée sur 700 hectares et rassemble le plus grand nombre d'industries nucléaires de France, articulées sur la recherche, la fabrication et l'exploitation du combustible.

L'agro-industrie

Le secteur de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie sont bien représentés, notamment dans le domaine des plantes aromatiques, mais également dans l'agroalimentaire plus classique. A noter également le projet d'une plate-forme d'extraction moléculaire regroupant toutes les technologies, dont le CO₂ supercritique sur le territoire du Nyonsais, ou de transformation végétale dans l'Enclave des Papes et les Baronnies.

L'économie résidentielle

Le Pays, par son cadre de vie et sa proximité de pôles d'emploi, est un territoire résidentiellement attractif. Il compte plus de 8700 résidences secondaires pour plus de 61.000 logements. L'économie résidentielle est donc forte sur le territoire et dynamise notamment le secteur du BTP. Les bourgs centres du Pays sont constitutifs de la dynamique de développement économique et social et attirent la population des villages environnants. On y trouve une activité commerciale (notamment avec les marchés), artisanale et de services à la personne.



Mollans-sur-Ouvèze (France)

Le Pays a le privilège d'offrir diverses filières de production labellisées « pôles de compétitivité » par la DATAR :

- Le pôle de compétitivité Trimatec « valorise les technologies issues du nucléaire et du génie des procédés qui sont favorables à l'environnement ».
- Le pôle PASS (Parfums Arômes Senteurs Saveurs) regroupe l'ensemble du secteur des matières premières aromatiques, parfums, arômes, cosmétiques, produits agro-alimentaires...
- Le Pôle Européen d'Innovation Fruits et Légumes (PEIFL) a pour objectif de favoriser le développement économique de l'ensemble de la filière fruits et légumes.

Trois pôles de compétitivité et un pôle d'excellence rurale

En 2010, le Pays a été labellisé « pôle d'excellence rurale » par la DATAR au regard d'un projet de valorisation et de transformation des productions végétales s'articulant autour des trois objectifs suivants :

- renforcer l'excellence du territoire en matière de technologie d'extraction du végétal ;
- encourager l'innovation des entreprises vers une excellence de la transformation et la valorisation du végétal ;
- favoriser une valorisation patrimoniale, touristique et culturelle des productions emblématiques.

Le Pays « Une Autre Provence » porte aussi un nouveau programme Leader pour la période 2009-2013. Le Pays a placé le goût et la valorisation des produits agricoles au cœur du programme : il a l'ambition de faire du goût le moteur de son développement économique. Le goût est en effet à la croisée de plusieurs secteurs d'activités comme l'agriculture, le tourisme, l'artisanat, le patrimoine et la culture.

Un programme européen Leader autour du goût

www.paysuneautreprovence.com

Buis-les-Baronnies (France)



Faucon (France)

Grignan (France)

Schémas d'équipements structurants et de zones d'activités à vocation spécifique du Pays « Une Autre Provence »

Schéma structurant des équipements sportifs, culturels et de loisirs

Ce schéma, élaboré conjointement par le CAUE de la Drôme et le CAUE de Vaucluse, a fait l'objet d'une méthode ayant consisté à :

- effectuer un recensement de l'ensemble des équipements existants sur le territoire dans le domaine des sports, des loisirs et de la culture, par le biais d'une enquête lancée auprès de l'ensemble des communes et groupements de communes du territoire : questionnaires sur l'existant, les besoins et manques ressentis, les projets déjà envisagés ou engagés ;
- proposer une classification mettant en évidence les équipements structurants à l'échelle du Pays et les équipements structurants à l'échelle d'une intercommunalité ;
- mettre en évidence et analyser les manques ressentis ou constatés ;
- proposer un schéma (mise en forme d'un document de synthèse) faisant apparaître les priorités définies par le Comité de pilotage (quels types d'équipements et où ? dans quel calendrier prévisionnel ?).

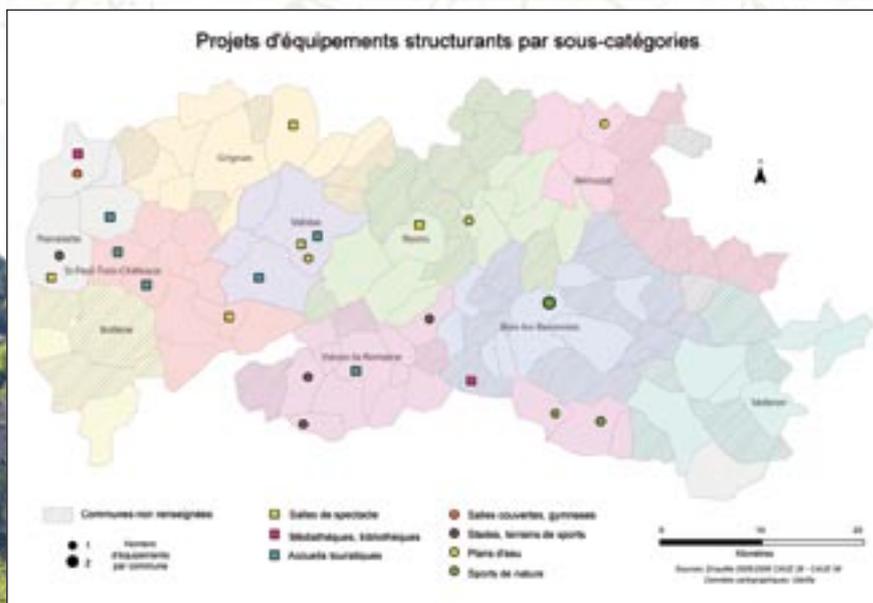
Le schéma propose la programmation de 6 projets structurants majeurs concernant l'ensemble du Pays par leur attractivité ou leur rôle identitaire fort :

- une salle de spectacles à Nyons ;
- une piscine couverte (à localiser) ;
- un centre de la pierre à Saint-Restitut ;
- une via ferrata à Buis-les-Baronnies ;
- une voie verte (vélo-route) entre Buis-les-Baronnies et Vaison-la-Romaine ;
- une voie verte (vélo-route) entre Saint-Maurice-sur-Eygues et Sahune.

En outre, 15 projets structurants de moindre importance sont inscrits au schéma, car ceux-ci comblent un vide dans un maillage général, croisent la volonté des structures intercommunales ou contribuent à l'identité de leur territoire.

Schéma d'équipements de transport

Le cabinet ITER (Toulouse) a conduit une étude pour la définition d'un schéma de déplacements et de transports pour le Pays « Une Autre Provence », qui a entre autres permis la création d'une liaison express régionale (LER) reliant Montélimar (gare SNCF), Valréas et Nyons. Parmi les mesures préconisées, figure la création de 7 pôles d'échanges à Bollène, Buis-les-Baronnies, Nyons, Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vaison-la-Romaine et Valréas. Ces pôles d'échanges doivent satisfaire certains besoins en termes d'information, de sécurité, de confort et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ils peuvent en outre contribuer à la dynamique urbaine, en tant que lieux d'échanges et de services.



La Communauté d'agglomération « Ventoux – Comtat-Venaissin »

Depuis plusieurs années, le CAUE de Vaucluse accompagne la Communauté d'agglomération « Ventoux – Comtat-Venaissin » (CoVe) dans la définition de différents projets, dont certains contribuent à la valorisation des ressources locales. La partie nord du territoire de la CoVe étant située en zone de Massif Alpin, la CoVe fait l'objet d'un projet pilote portant notamment sur la réhabilitation des anciennes plâtrières de Malaucène en lieu d'accueil touristique et d'interprétation autour du mont Ventoux.

Contexte territorial

La CoVe regroupe 25 communes vauclusiennes s'étendant sur 527 km² entre le versant méridional du mont Ventoux et la plaine du Comtat, autour de la ville de Carpentras (27.000 habitants environ). Le mont Ventoux, qui culmine à 1912 m d'altitude, comporte une réserve de biosphère protégée par l'Unesco. Le Comtat-Venaissin fut donné en 1274 par Philippe III le Hardi au pape Grégoire X en 1274 ; il appartient ainsi au Saint-Siège jusqu'en 1790, où la population plébiscita sa réunion à la France. La population de la CoVe, qui totalise environ 66.000 habitants, est inégalement répartie entre la plaine du Comtat, où les deux tiers de la population et des emplois se concentrent dans 4 communes, et la zone de Massif Alpin, autour du mont Ventoux, qui comporte 8 communes représentant moins de 13% de la population et moins de 10% des emplois.

Issue du District du Comtat-Venaissin créé en 1966, la CoVe, instituée en 2003, est dotée de compétences correspondant au champ d'action d'intérêt communautaire.

- Compétences obligatoires : développement économique, aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, politique de la ville ;
- Compétences optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; construction, entretien et exploitation d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, création ou aménagement de la voirie d'intérêt communautaire et de parcs de stationnement ;
- Compétences facultatives : voirie et nettoyage, actions éducatives, politique sociale, politique de promotion touristique et patrimoniale, transports scolaires, politique animale, lutte contre l'incendie et organisation des secours, construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements scolaires d'intérêt communautaire.



Bédoin, Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)



Beaumont-du-Ventoux, Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)

Avec son statut de ville-centre, Carpentras offre une large activité commerciale, industrielle et de services ; autour de son important marché-gare, sont notamment implantées des industries agro-alimentaires ou d'emballage. Dans les autres communes, l'économie est structurée autour des PME/PMI, souvent de très petite taille, et de l'agriculture, qui concerne 1650 exploitations sur l'ensemble de la CoVe. Au fil des époques et au-delà des aléas climatiques ou de crise (tel le phylloxera pour la vigne à partir de 1860), l'agriculture a su conserver une certaine dynamique, en dépit de constantes menaces de marché portant sur de nombreuses productions.

Contexte économique

Des ressources naturelles diversifiées

Les carrières d'extraction de sable de Bédoin et de gypse à proximité de Mazan poursuivent la longue histoire industrielle du Ventoux (charbon de bois, plâtrières, papeterie, moulins...), tandis que les carrières de pierre de Crillon-le-Brave, Caromb et de Saint-Gens au Beaucet s'inscrivent dans la tradition régionale des arts de bâtir. Depuis la construction du canal de Carpentras en 1857, la plaine fertile du Comtat forme un vaste jardin maraîcher, dont les primeurs (la Fraise de Carpentras, marque déposée, le melon, l'asperge, la tomate...) sont les productions privilégiées. Les collines des Dentelles de Montmirail, des Monts de Vaucluse et du piémont du mont Ventoux sont vouées traditionnellement à l'arboriculture (AOC « Olives noires de Nyons », « Huile d'olive de Nyons » et « Huile d'olive de Provence », cerises, abricots...) et à la truffe. Les coteaux et le piémont du Ventoux sont spécialisés dans la production de raisin de table AOC « Muscat du Ventoux ». Enfin, l'ouest des Dentelles de Montmirail offre un prestigieux vignoble aux nombreux crus (AOC « Gigondas », « Vacqueyras » et « Vin Doux Naturel muscat de Beaumes-de-Venise »), tandis que le reste du territoire est partagé entre les aires d'AOC « Côtes du Rhône » à l'ouest et « Côtes du Ventoux » à l'est.

Stratégie de développement économique

La forte demande d'entreprises en quête d'implantation nécessite une prise en compte particulière au titre de l'organisation des espaces dédiés aux activités économiques et de la stratégie foncière en matière de concurrence, tant endogène liée à l'usage des sols, qu'exogène liée à l'appel des territoires urbains voisins. Ainsi, la CoVe a souhaité s'engager dans une démarche opérationnelle visant à établir une politique coordonnée, cohérente et concertée d'aménagement et de gestion des sites d'activité sur le territoire au travers d'une étude d'aménagement de sites. L'accueil d'entreprises et l'accompagnement à la création constituent également un enjeu majeur : dans cet objectif, la CoVe envisage la création d'une ou plusieurs pépinières d'entreprises à Carpentras et Malaucène. Pour développer l'économie agricole, la mise en place d'une véritable plateforme horticole est envisagée au niveau du marché-gare de Carpentras.

Dans le cadre de sa politique de promotion touristique et patrimoniale, la CoVe appartient au réseau des « Villes et Pays d'art et d'histoire » constitué sous l'égide du ministère de la Culture. L'appellation « Pays d'art et d'histoire » est attribuée aux structures intercommunales qui garantissent la qualité des actions d'information et d'animation de leur patrimoine. Le service « Culture et Patrimoine » de la CoVe propose depuis plus de dix ans différentes animations, visites, actions d'information, de sensibilisation auprès d'un public varié.

Le « Pays d'art et d'histoire », un atout pour l'identité du territoire

www.ventoux-comtat.com



Malaucène, Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)



Crillon-le-Brave, Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)

Schéma d'équipements d'accueil touristique et stratégie de tourisme durable dans la Communauté d'agglomération « Ventoux – Comtat-Venaissin »

Une charte de développement touristique

L'adoption d'une politique commune de promotion touristique et patrimoniale, en tant que compétence facultative, traduit la volonté de la CoVe d'ancrer le tourisme au cœur de sa stratégie de développement territorial. Ainsi, la CoVe a adopté en 2007 une charte de développement touristique basée sur le respect de l'environnement, du patrimoine, de la population locale et de la clientèle. Cette charte s'accompagne d'un plan d'action visant à rendre l'offre plus cohérente, à structurer le territoire par la création d'équipements d'accueil, à la formation et la mise en réseau des acteurs, en impliquant notamment les agriculteurs dans les domaines de l'hébergement et des activités de loisirs. Riche d'un patrimoine remarquable tant par sa qualité que par sa diversité, la CoVe souhaite, à travers ses équipements d'accueil, offrir à son territoire des supports de valorisation des éléments naturels, culturels, paysagers et humains qui le composent.

Schéma d'équipements d'accueil

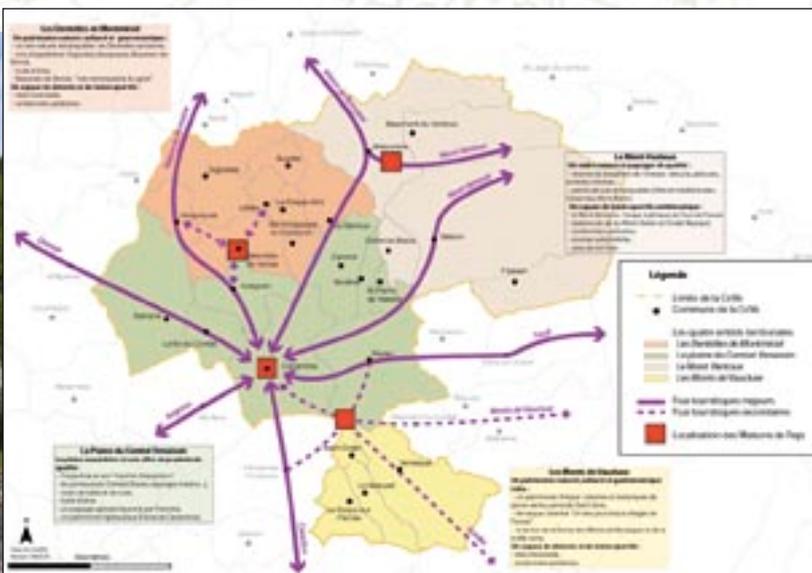
Après avoir effectué des expertises préalables de faisabilité en vue de l'aménagement d'un équipement d'accueil touristique dédié au mont Ventoux à Malaucène et d'un site d'accueil voué aux Monts de Vaucluse à Saint-Didier, le CAUE de Vaucluse a accompagné la CoVe dans la définition de son schéma d'équipements d'accueil.

Analyse du contexte touristique régional

La situation de la CoVe par rapport au contexte touristique régional a fait l'objet de l'analyse suivante : le territoire de la CoVe est un espace essentiellement rural qui jouit de nombreux atouts touristiques à travers son patrimoine naturel (mont Ventoux, Dentelles de Montmirail, rivières et gorges...) et culturel (monuments historiques, villages pittoresques, produits du terroir de qualité et gastronomie). Cependant, sur le plan régional, le territoire connaît des difficultés à s'imposer, notamment face au très concurrentiel Luberon qui, fort de sa renommée, bénéficie d'une importante attractivité. L'espace de la CoVe se place pourtant à proximité des principaux flux touristiques du sud-est de la France, notamment ceux qui se concentrent sur l'axe rhodanien. Par ailleurs, au niveau local, la ville d'Avignon, qui attire beaucoup de visiteurs, plus particulièrement pendant le festival, polarise la fréquentation touristique départementale au détriment des territoires environnants. Aussi est-ce un véritable enjeu pour le territoire de la CoVe que d'améliorer son attractivité pour élargir sa zone de chalandise.



Ancienne plâtrière du Groseau à Malaucène, Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)



Potentiel touristique de la CoVe, Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)

Analyse du contexte d'intégration

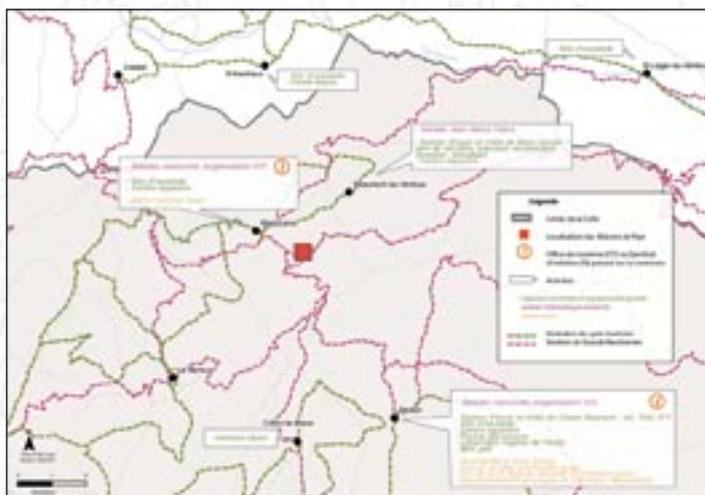
Parallèlement à une expertise de faisabilité et de programmation conduite par le cabinet CP&O (Montreuil-sous-Bois), le CAUE de Vaucluse a élaboré un rapport d'analyse du contexte d'intégration des équipements envisagés. Cette analyse résulte d'un état des lieux du contexte touristique où sont repérés les éléments polarisants, où sont identifiés les atouts et les ressources spécifiques aux territoires, et d'où ressortent les composantes patrimoniales et les activités spécifiques qui contribuent à façonner l'identité touristique de la CoVe.

Analyse des règles et servitudes d'urbanisme et prescriptions d'aménagement

Pour l'implantation d'équipements d'accueil, le CAUE de Vaucluse a conduit une expertise de faisabilité au regard des principales règles et servitudes d'urbanisme en vigueur, notamment celles issues de la loi « montagne » n°85-30 du 9 janvier 1985. Enfin, le CAUE de Vaucluse a défini des prescriptions d'aménagement, en vue d'optimiser l'intégration urbaine et environnementale des équipements.

Un atelier, organisé par la CoVe et le CAUE de Vaucluse, et animé par la Cité de la Culture et du Tourisme Durable (CCTD, Gréoux-les-Bains), permet de réunir élus locaux et principaux acteurs du tourisme autour de la question du tourisme durable. Cette rencontre offre une occasion de réfléchir à une stratégie s'appuyant sur la charte de développement touristique et à intégrer dans l'Agenda 21 de la CoVe en cours d'élaboration. Cette stratégie pourra s'inspirer des bonnes pratiques expérimentées dans d'autres territoires, notamment dans le cadre du projet « ERANET / ERNEST » (European Research Network on Sustainable Tourism), co-animé par la CCTD, et qui relève du 7ème programme cadre de Recherche de la Commission Européenne. Parmi les méthodes innovantes d'expertise proposées par la CCTD, figurent les procédés d'évaluation et de notation « Equalto », concernant la durabilité des projets, et « Evalto », concernant l'impact des activités touristiques en matière de durabilité.

Analyse de bonnes pratiques et outils en faveur du tourisme durable dans le cadre de l'élaboration d'un Agenda 21



Activités sportives du Ventoux, Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)

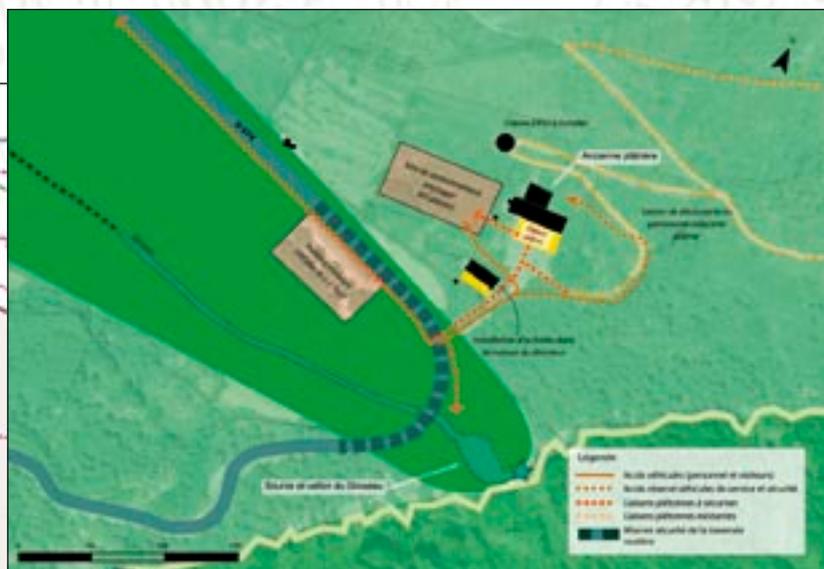


Schéma d'aménagement de la Maison de Pays du Ventoux, Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)

Le CAUE de Vaucluse, acteur de la coopération européenne

Afin de contribuer à la cohésion de l'espace européen, différents CAUE, notamment ceux des départements frontaliers, sont engagés dans la coopération internationale. La stratégie de Lisbonne, visant à favoriser la compétitivité de l'Union européenne, comme la stratégie de Göteborg, qui fixe le développement durable comme une priorité, correspondent pleinement aux objectifs d'action des CAUE. Dans cet esprit, le CAUE de Vaucluse participe à la coopération européenne, en appui de ses missions traditionnelles de conseil, de sensibilisation, d'information et de formation.

Durant la période 2000-2006, le CAUE de Vaucluse a participé, dans le cadre du Collège régional des CAUE de Provence – Alpes – Côte d'Azur, aux projets de coopération territoriale Culturalp sur la gestion des sites culturels alpins (programme Interreg IIIB « Espace Alpin ») et Pays.doc sur la valorisation des paysages méditerranéens, auprès de la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur (programme Interreg IIIB « Méditerranée occidentale »). Durant la période 2007 – 2013, outre le projet CAPACities, le CAUE de Vaucluse est partenaire du projet Terra [in]cognita sur la promotion de l'architecture de terre (programme « Culture »).

<http://caue84.archi.fr>



www.capacities-alpinespace.eu

Contact CAPACities (CAUE de Vaucluse) : René GUERIN - reneguierin@caue84.fr

Le projet CAPACities et sa communication bénéficient du soutien financier du fonds européen de développement régional (FEDER) de l'Union européenne.

Maquette - Impression : CAUE de Vaucluse - KH Communication ©
Crédit illustrations : partenaires du projet